



FORUM DES ASSOCIATIONS 2022

De 17 h 30 à 19 h 30

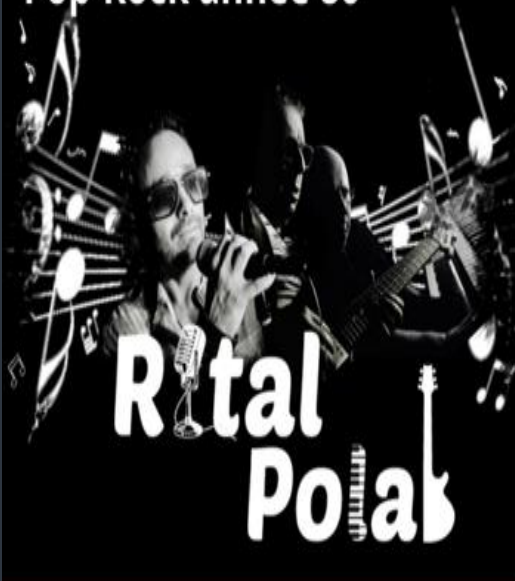
**VENDREDI
2
SEPTEMBRE**

**Parking
de la salle
omnisports**

Ambiance Jazz



Pop-Rock année 80



^ FÊTE DE LA MUSIQUE

Dès 19 h 00

1. WORKING CLASS 19H-20H15
2. RITAL POLAK 20H45-22H
3. YOU MAKE MY DAY 22H30-23H15
4. DJ ELECTRO 23H30-00H30

GRATUIT

Rock

YOU MAKE MY DAY



Dj Electro



RESTAURATION AVEC
CROC' GALETTES ET
BUVETTE SUR PLACE

La Mairie

Le mot du Maire

En ce début de période estivale, je tenais à vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances.

La bonne nouvelle de ce début d'été est sans nul doute la reprise du bar restaurant Jo et Carmen. On l'espérait et c'est chose faite avec l'arrivée de Marine et Pierre Élie. Vous trouverez leur présentation sur ce bulletin. Nous leur souhaitons la bienvenue et plein de réussite.

Concernant les aménagements de la commune, la municipalité réfléchit depuis quelques temps à la sécurité routière. Nous souhaitons vous associer à cette réflexion à partir du questionnaire présent dans ce bulletin. Avec les différentes formes de mobilités, la sécurité routière est importante, la place du stationnement également. Vous pourrez déposer vos réponses dans une urne au hall d'accueil de la mairie.

Comme en 2021, une réunion publique sera à nouveau organisée après l'été et nous permettra d'échanger sur tous sujets communaux.

D'ores et déjà, je tenais à vous informer que les travaux du lac sont reportés en 2023. En effet, des études complémentaires demandées par les services de l'État retardent d'autant ces travaux.

Par contre, la construction du nouveau groupe scolaire démarrera en septembre. La réfection du clocher est terminée et l'accès principal de l'église sera à nouveau possible d'ici quelques jours.

Bonnes vacances à toutes et tous.

Jean Luc Le Tarnec

Avis de la Mairie

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

Pendant les congés du personnel, la mairie sera fermée les LUNDIS jusqu'au 8 août inclus.

Lundi	FERMÉ	
Mardi	8 h 30 – 12 h 30	14 h – 16 h
Mercredi	8 h 30 – 12 h 30	FERMÉ
Jeudi	8 h 30 – 12 h 30	14 h – 16 h
Vendredi	8 h 30 – 12 h 30	14 h – 16 h
Samedi	8 h 30 – 12 h 00	FERMÉ

Mairie

02.97.38.66.11
mairie@reguiny.bzh

Horaires d'ouverture

Lundi

14 h – 16 h

Mardi, jeudi et vendredi

8 h 30 – 12 h 30 et 14 h – 16 h

Mercredi

8 h 30 – 12 h 30

Samedi

8 h 30 – 12 h 00

Permanences du Maire

et des adjoints :

Sur rendez-vous.

Permanence Assistante Sociale :

Sur rendez-vous

Tél : 02 97 69 54 65

Conciliateur de justice :

Le 1^{er} mardi de chaque mois de

10 h à 12 h sur rendez-vous

Tél : 02 97 38 66 11

Horaires d'ouverture de la Poste

Du lundi au vendredi

De 9 h à 12 h

Départ du courrier tous les jours

à 15 h

Le samedi à 11 h 30

Tél. 02 97 38 66 51



Remise de la médaille Régionale, départementale et communale à Alain MONTIEGE pour 30 années de services au sein de la commune de Réguiny

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Les jeunes gens nés en avril, mai et juin 2006 sont invités à se présenter en Mairie dès l'âge de 16 ans.

INSCRIPTIONS RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE – RENTRÉE 2022/2023

Les parents dont les enfants vont faire leur entrée ou leur réinscription à l'école du Sacré Cœur ou l'école publique doivent IMPÉRATIVEMENT INSCRIRE OU RÉINSCRIRE LEUR(S) ENFANT(S) au restaurant scolaires et/ou garderie.

Pour cela, vous devez aller sur le site de la commune :

- Rubrique Enfance, Jeunesse, Scolarité :

. Restaurant scolaire

. Garderie

Si vous optez pour le paiement par prélèvement automatique, n'oubliez pas de transmettre un RIB en Mairie ou sur mairie@reguiny.bzh

L'accès aux services sera refusé s'il n'y a pas d'inscription(s) de faite(s) auparavant.

Merci pour votre compréhension.

TRANSPORT SCOLAIRE

Les circuits communaux seront accessibles sur le site de la commune en août.

ENQUÊTE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les élus travaillent actuellement sur la sécurisation de la commune vis-à-vis de la vitesse et des conditions de circulation dans le bourg mais aussi dans la campagne.

Aussi, pour réaliser un état des lieux et recueillir l'avis de la population une enquête est disponible dans ce bulletin par le biais d'un questionnaire papier. Ce document détaille différents aspects que les élus souhaitent aborder et les résultats de ce questionnaire permettront d'abonder les réflexions pour trouver des améliorations au bien vivre ensemble.

Ce questionnaire est aussi disponible sur le site internet de la commune : www.reguiny.com

La date limite est fixée au 31 août 2022.

Urbanisme

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

09/05 – SCI CHET ROZE, 14 Rue de la Belle Aurore, création d'une terrasse, création d'ouverture, modification d'ouvertures, création de fenêtres de toit

09/05 – Valentina SANDERSON, 38 Allée des Camélias « Résidence Le Clos Neuf », clôture

17/05 – Stéphane GAUTIER, 3 La Croix du Gal, pose de panneaux photovoltaïques

19/05 – Annaïg RICHARD, 10 Bis Rue Anne de Bretagne, pose de fenêtres de toit

07/06 – Allan REGIMBART, 8 Rue de la Fontaine, construction d'un muret en parpaings enduits avec portail

10/06 – Carine MALGRAS et Nathan BOUILLON, 36 Rue de la Belle Aurore, clôture et ravalement de façade

16/06 – Christine LE GENTIL, 31 Bis Rue Saint Clair, édification d'une clôture

16/06 - Joseph GANDIN, 18 Rue du Beau Soleil, bardage pignons en ardoises naturelles

17/06 – Florent AUGUSTE, 36 Rue du Beau soleil, création et modification d'ouvertures



PERMIS DE CONSTRUIRE

28/04 – Guy et Noëlla YVENAT, 20 Rue de la Belle Aurore, construction d'une extension et d'un garage, rénovation des façades et création de fenêtres de toit

29/04 – GAEC du Vallon, Bonvallon, construction d'une stabulation vaches taries, construction d'un hangar de stockage de fourrage avec toiture en panneaux photovoltaïques

07/06 – Radouan ESSEKI, 29 Allée des Hortensias « Résidence Le Clos Neuf », construction d'une maison d'habitation de type plain-pied

23/06 - Stevan TRAVAILLÉ et Typhaine LE PEVEDIC, 2 Allée des Jonquilles « Résidence Le Clos Neuf », construction d'une maison d'habitation de type plain pied.

Etat Civil

NAISSANCES

26/04 – Arwen HÉRISSON, Coëtmeur
04/05 – Ellyas ALI-MKOUNDZI, 6 Rue du Général de Gaulle
24/05 – Valentin DANO, 14 Rue du Chanoine Martin



MARIAGES

04/06 – Cédric DENIS, ouvrier et Elodie LE POTVIN, coiffeuse, domiciliés 5 Le Landier de la Belle Aurore
25/06 – Sylvain LE TEXIER, chauffeur agricole et Alexandra TATTEVIN, agent de crèche, domiciliés 7 Le Clos du Verger



DÉCÈS

07/05 – Jean-Pierre REYNAUD, 70 ans, 1 Coëtdrien
09/05 – Marie Thérèse COCHENNEC Veuve LORIC, 90 ans (acte transcrit en mairie de Crédin)
22/05 – Gilbert BOUEDO, 83 ans, 38 Résidence Pasteur
27/05 – Marcel BIHOUEE, 91 ans, 5 Résidence du Lavoir
22/06 – Marie Pierrette PICAUT Veuve LE BIGOT, 64 ans, 1 Cité du Stade
24/06 – Lionel REBOURS, 54 ans, La Croix Bigot
25/06 – Gilbert DANET, 75 ans (acte transcrit en mairie de Bréhan)
27/06 – Lucienne JEGAT, 94 ans (acte transcrit en mairie de Crédin)



DÉCÈS EXTÉRIEURS

Marie CHAMAILLARD née le 2 juin 1934 à Réguiny est décédée le 28 avril 2022 à Thiais (Val de Marne).
André MAYEUX né à Réguiny le 21 mars 1947 est décédé le 1^{er} mai 2022 à Ploërmel
Marguerite LE MÉTAYER née le 5 juillet 1928 à Réguiny est décédée le 18 mai 2022 à Bréhan.

Conseils Municipaux

EXTRAIT REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 26 avril à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 14 avril 2022, s'est réuni en séance publique à la mairie de Réguiny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Thierry LE STRAT, Thomas BONNIN, Karine BULEON, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, Jean-Michel LETELLIER, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absent excusé : M. Wilfried POTEL

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents** : 18 **Votants** : 18

Secrétaire de séance : Sandra ROBERT



Le programme Petites Villes de Demain est un programme national qui vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Le programme Petites Villes de Demain vise à aider les élus locaux à définir et mettre en œuvre un projet de territoire sur la période 2020-2026 et s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien à l'ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le subventionnement de postes de chef de projet, et par l'apport de financement pour la réalisation d'études ;
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place ;
- L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'accès à la formation, le partage de connaissance et de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

A ce jour, les communes de Rohan et Réguiny en lien avec Pontivy Communauté doivent confirmer leur volonté d'intégrer le programme en signant une convention d'adhésion avec l'Etat. La convention d'adhésion a pour objet :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer leurs intentions dans l'exécution du programme ;
- D'indiquer la composition et les principes d'organisation du comité de projet ;
- De présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire ;
- De solliciter le co-financement d'un chef de projet pour mener à bien ce programme.

Les axes de déploiement des actions prévues dans ce programme seront déclinés autour des thématiques suivantes :

- Le développement d'une offre attractive en matière d'habitat pour apporter une intensité urbaine sur les Petites Villes de Demain ;
- Le développement économique, commercial et touristique équilibré à l'échelle du territoire, en mobilisant les potentiels liés à la transition écologique ;
- L'amélioration de l'accessibilité, de la mobilité et des connexions entre les pôles structurants du territoire ;
- Le confortement et le développement des équipements et services publics pour assurer la vitalité de la centralité et du bassin de vie.

Pour mener à bien ce programme d'actions de revitalisation des communes de Rohan et Réguiny, un chef de projet a été recruté et prendra ses fonctions début mai.

Le Conseil Municipal affirme son engagement dans le programme Petites Villes de Demain sur le territoire de Pontivy Communauté et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.



Convention Etablissement Public Foncier : projet rue Anne de Bretagne

Monsieur le Maire rappelle que le projet de la collectivité est de revitaliser le centre bourg en réhabilitant l'ensemble immobilier sis rue Anne de Bretagne en locaux commerciaux et/ou services en rez-de-chaussée et en plusieurs logements locatifs aux étages.

Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières rue Anne de Bretagne. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, implique une masse de travail trop importante pour que la commune de Régigny puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il est proposé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

Pontivy Communauté a signé une convention cadre avec l'EPF Bretagne qui est complétée par une convention opérationnelle avec chaque collectivité sollicitant son intervention.

La convention opérationnelle définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et le prix de revente.

Il est donc proposé de formaliser la demande d'intervention de notre collectivité auprès de l'EPF Bretagne et d'approuver la convention opérationnelle proposée par cet établissement.

Le Conseil Municipal approuve la convention opérationnelle.

Transactions de terrains

Monsieur le Maire présente les demandes d'acquisition des terrains suivants au lotissement « Résidence le Clos Neuf »

- M. et Mme STROE Mugurel Petre et Laura Alina – Lot n° 24 d'une contenance de 643 m²
- M. TRAVAILLÉ Stevan et Mme LE PEVEDIC Typhaine – Lot n°2 d'une contenance de 724 m².

Le Conseil Municipal approuve.

Église : travaux complémentaires

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°1 portant sur le montant du marché de travaux suite à l'exécution de travaux supplémentaires au lot gros œuvre/maçonnerie.

- . Montant HT initial : 118 487,73 €
- . Avenant n°1 : 15 481,08 €
- . Nouveau montant HT : 133 968,81 €

Le Conseil Municipal accepte cet avenant d'un montant de 15 481,08 € HT.



Équipement jeux base de loisirs

Madame Sophie CAILLÈRE, adjointe, présente les devis d'une structure de grimpe (type araignée) destinée aux enfants à partir de 4 ans.

Cette structure sera installée à la base de loisirs près de la tyrolienne.

Après discussion, le choix du Conseil Municipal se porte sur la proposition de la société SDU pour un montant de 40 556,66 € HT.



Aménagement et travaux de voiries

▪ Aménagement de la rue de la Fontaine :

Monsieur Thierry LE STRAT, adjoint, présente l'avant-projet de l'aménagement de la rue de la Fontaine.

Cet aménagement consiste en :

- La création de trottoirs d'une largeur de 1,50 m
- La création d'un giratoire
- Le déplacement des containers poubelles situés près de la propriété 8 rue de la Fontaine Berth. Ils seront placés près du poste de transformation rue des Moulins. Ce point sera à valider avec les services de Pontivy Communauté.



Après échanges, cet avant-projet remporte l'adhésion de l'assemblée.

Pacte financier et fiscal de solidarité

Le pacte fiscal et financier de solidarité qui fixe le cadre des flux financiers et les liens fiscaux entre Pontivy Communauté et ses communes membres a été adopté par délibération du 29 novembre 2016 pour la période 2017-2020.

Par délibération du 18 juin 2019, ce pacte a été amendé sur trois points (Foncier bâti économique/Taxe d'aménagement/IFER éoliennes, hydrauliques et photovoltaïques).

Ce pacte avait fait l'objet de délibérations communales favorables, à l'exception des communes de Bréhan, Le Sourn et Noyal-Pontivy.

L'année 2021 a été consacrée aux échanges avec les trois communes, le pacte voté pour la période 2017-2020 a pris fin le 1er janvier 2021, sans prolongation puisque dans l'attente d'un accord unanime.

Cet accord unanime étant désormais obtenu, le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de prolonger le pacte financier et fiscal de solidarité pour les années 2021 et 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la prolongation du pacte financier et fiscal de solidarité pour les années 2021 et 2022.

Le Conseil Municipal approuve.

EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 17 mai à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 10 mai 2022, s'est réuni en séance publique à la mairie de Régigny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Thierry LE STRAT, Thomas BONNIN, Didier GALERNE, Jean GUILLO, Jean-Michel LETELLIER, Sophie PETRO, Wilfried POTEL, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absents excusés représentés : Lydia GUEHENNEUX pouvoir à Cédric JOSSO, Karine BULEON pouvoir à Thierry LE STRAT, David MICHARD pouvoir à Jean-Michel LETELLIER, Laëtitia DANO pouvoir à Emmanuelle TENIER, Corentin PEDRO pouvoir à Thomas BONNIN.

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents** : 14 **Votants** : 19

Secrétaire de séance : Sandra ROBERT



Transactions de terrains

Monsieur le Maire présente les demandes d'acquisition des terrains suivants au lotissement « Résidence le Clos Neuf »

- M. PERSONNAZ Christophe – Lot n°39 d'une contenance de 562 m²

- M. et Mme PERSONNAZ Dominique – Lot n° 42 d'une contenance de 639 m2
- Mme PERSONNAZ Adeline – Lot n°43 d'une contenance de 661 m2

Le Conseil Municipal approuve.

Construction d'un groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle qu'un premier appel d'offres a été lancé en juin 2021. Suite à la déclaration d'infructuosité du marché, un nouvel appel d'offres est paru en février 2022.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 mars 2022 et a étudié les 47 plis reçus.

Le coût total du marché (construction et aménagement extérieur) s'élève à un montant de 2 421 359 €.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres rédigé par le cabinet SABA.

Le plan de financement prévisionnel avec les subventions sollicitées, prévoit un financement des partenaires à hauteur de 50 %.

Plusieurs facteurs conduisent à ne plus attendre pour entreprendre cet investissement :

- l'évolution du nombre d'enfants scolarisés depuis l'ouverture (90 à ce jour)
- L'ouverture de la 2^{ème} et 3^{ème} classe impliquant l'acquisition de salles Algéco
- Le coût de fonctionnement actuel : transport, énergie
- Les subventions obtenues avec un plan de financement conforme aux prévisions d'avant crise.



Compte tenu des éléments avancés, Monsieur le Maire propose de poursuivre et sollicite l'avis de l'assemblée en procédant à un vote à main levée.

Le Conseil Municipal approuve la poursuite de ce projet par 13 votes pour et 6 absentions.

Chaufferie bois : avenant aux travaux

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°2 portant sur le montant du marché de travaux suite à l'exécution de travaux modificatifs.

- . Montant HT initial : 127 500,00 €
- . Avenant n°1 : 5 299,88 €
- . Avenant n°2 : 3 087,39 €
- . Nouveau montant HT : 135 887,27 €.

Le Conseil Municipal accepte cet avenant d'un montant de 3 087,39 € HT.

Délégué aux travaux : missions et indemnité

Monsieur le Maire rappelle le souhait de M. Thierry LE STRAT adjoint aux travaux, compte tenu de ses nouvelles obligations professionnelles de déléguer une partie de ses missions. M. Jean GUILLO a été retenu par le conseil Municipal pour assurer la mission de conseiller municipal délégué aux travaux.

Par ailleurs, sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé d'attribuer une indemnité de fonction à M. Jean GUILLO correspondant à 7,44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 250 € net par mois.

L'indemnité de fonction de M. Thierry LE STRAT se voit diminuer du même pourcentage.

Le Conseil Municipal approuve.

Jury d'assises 2023

Monsieur le Maire procède à un tirage au sort sur la liste électorale, et donne résultat des personnes désignées :

- M. Loïc TROUCHARD – 12 rue du Valdoux
- Mme Françoise PIGNON épouse MOUSSAOUI – 13 rue Guy Ropartz
- Mme Jessica MARTIN – 6 rue Lamennais.



- Deux demandes de subventions associatives sont parvenues en mairie. Les sommes suivantes seront versées :
 - ADMR : 2 464€
 - Trophée Centre Morbihan : 1 000 €
- Suite à la présentation des devis reçus pour la rénovation du bloc d'escalade. La proposition d'Esca Tech est retenue pour un montant de 36 445 € HT. Une demande de subvention sera déposée auprès de l'Agence Nationale du Sport.
- Pontivy Communauté met à disposition un outil dénommé « cadastre solaire » permettant de connaître le potentiel solaire des toitures.



Informations Générales

DU NOUVEAU CHEZ « JO & CARMEN »

La commune de Réguiny est heureuse de souhaiter la bienvenue aux nouveaux repreneurs de l'emblématique restaurant « Jo & Carmen ». Prenons le temps de faire connaissance avec eux.

Marine François est originaire du Nord quant à Pierre-Elie Brision lui vient du sud. Ils se connaissent depuis plus de 10 ans pour avoir fait ensemble les saisons et avaient envie de se poser et de monter leur affaire.

Ayant de la famille dans la région, ils aiment particulièrement notre coin de Bretagne et l'arrivée de la covid a été le point d'étape pour eux de se mettre en recherche d'un établissement. Ainsi, par le biais d'un ami commun, le couple de trentenaire fait la connaissance de Gilles et Nathalie Feurmour avec lesquels le courant passe très facilement et ils décident de se retrouver à Réguiny pour une visite.

Véritable coup de cœur pour Pierre-Elie et Marine, ils se projettent facilement dans leur nouveau projet professionnel.

Gilles, serein, est confiant dans le professionnalisme des jeunes repreneurs et nous a même confié que c'était pour lui comme une continuité familiale, considérant ainsi Pierre-Elie et Marine, un peu comme ses enfants dans cette nouvelle aventure. Ces derniers savent qu'ils pourront d'ailleurs compter sur Gilles et Nathalie pour les épauler, pour Pierre-Elie : « **ils seront toujours les bienvenus ici** ».

Forts du soutien de Gilles et Nathalie, nos jeunes repreneurs s'attèlent actuellement à la remise en état du bâtiment. Pour Pierre-Elie : « **Réguiny est une commune conviviale et ça se sent, certains habitants n'ont d'ailleurs pas hésité à venir nous aider pour la mise en route** ».

Pierre-Elie et Marine souhaitent poursuivre l'activité qui a fait le succès de la maison et ils conserveront l'esprit de celle-ci : une cuisine généreuse, familiale et traditionnelle. Il n'y aura pas de changement radical dans la cuisine et au fur et à mesure, la touche personnelle interviendra. Quelques détails restent encore à peaufiner mais l'ouverture devrait se faire début août avec des jours et des horaires de fonctionnement ajustés mais d'ores et déjà, l'équipe composée de sept personnes s'active en coulisse.

Nous leur souhaitons une bonne installation car la population a hâte de pousser une nouvelle fois les portes de cette institution qui fait partie de l'histoire de la commune.





Samedi 27 août de 10h à 16h
Réguiny - Salle multifonctions

Atelier cuisine et bien être
"Ces plantes qui nous font du bien"

Un atelier pratique où vous apprendrez à reconnaître, cueillir et cuisiner ces plantes sauvages dotées de multiples vertus.

Réservé aux adultes, limité à 20 personnes.
Intervenante : Nathalie Colfort de
"Cuisinons nos jardins !"




gratuit

**animations
environnement**

du 7 juillet au 30 août 2022

SUR TOUT LE TERRITOIRE DE PONTIVY COMMUNAUTÉ

- YOGA • SANTÉ • SPECTACLE • DIY • BALADE • CUISINE •
- PÊCHE • NATURE • JEU DE PISTE • ENQUÊTE • BIEN-ÊTRE •
- ATELIER • POÉSIE • RANDONNÉE...



TERR
ENDRO

Pontivy
Communauté


Programme et inscription obligatoire sur
www.tourisme-pontivycommunaute.com
ou au 02 97 25 04 10



Activités culturelles et sportives

HORAIRES D'OUVERTURE D'ÉTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE DU 11 JUILLET AU 27 AOÛT INCLUS

Mardi	10 h – 12 h
Mercredi	10 h - 12 h
Jeudi	FERMÉ
Vendredi	10 h – 12 h
Samedi	10 h – 12 h

Réguiny

**L'abonnement
est gratuit**

A l'Espace Culturel

**Depuis le
1er janvier**

La création d'une carte lecteur vous
donnera accès aux 10 000
documents de la médiathèque...
Les mineurs doivent être
accompagnés pour la 1ère visite.

**Venez
nombreux**

A.L.S.H.

Le centre de loisirs se déroulera sur la Commune de RADENAC cet été. Il sera ouvert du vendredi 8 juillet au vendredi 5 août. Le programme des animations est accessible sur www.reguiny.com
Pour les inscriptions, connectez-vous au portail « familles intercommunales » à l'adresse suivante : <https://commune-reguiny-portail-defi.net/>



FORUM DES ASSOCIATIONS 2022

Vendredi 2 Septembre

À partir de 17 h 30

Salle Omnisports de Régigny

CALENDRIER DES FÊTES – 2^{ème} SEMESTRE

JUILLET

10 • Loto - Amicale des anciens

SEPTEMBRE

2 • Forum des associations
30 • Collecte de sang (Moréac)

OCTOBRE

2 Loto de l'Amicale des Anciens
8 • Foulées Réginoises
21 • Plats à emporter - Amicale Laïque

NOVEMBRE

5 • Raclette - St Clair Foot
11 • Cérémonie commémorative (Monuments aux morts)
19 • Soirée - Comité des fêtes

DÉCEMBRE

5 • Collecte de sang
9 • Arbre de Noël - Ecole du Sacré Cœur
10 • Sainte Barbe - Pompiers
16 • Arbre de Noël - Ecole publique
17 • Arbre de Noël - Amicale Pompiers



